

## ARRETE DU MAIRE

### Le Maire de la commune de HEILLECOURT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 à 2213-6,  
Vu les lois n° 82.213 et 82.623 des 2 Mars et 22 Juillet 1982, relatives aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
Vu le Code de la Route articles R110-1, R110-2, R110-3, R411-2, R411-25, R411-26, R411-28, R414-14, R411-3, R411-4, R411-8, R417-12, R417-13,  
Vu les articles 9 et 9-1 de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage modifiés par les articles 27 et 28 de la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,  
Vu le décret n° 2007-1018 relatif à l'agrément prévu à l'article 9 de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,  
Considérant les mesures à mettre en œuvre pour assurer la sécurité et la salubrité sur le domaine public,

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

Le stationnement de toutes personnes ou de tous véhicules sur le territoire de la commune en dehors des aires aménagées à cet effet au niveau de la Communauté Urbaine du Grand Nancy, est strictement interdit.

### ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par les Services Techniques de la Ville de HEILLECOURT.  
La commune se réserve le droit d'afficher cette interdiction dans tous les lieux qu'elle jugera utile.

### ARTICLE 3 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

### ARTICLE 4 :

Les services de Police Nationale et Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté transmis à Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle.

### ARTICLE 5 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle
- Monsieur le Commissaire Central, Hôtel de Police, boulevard Lobau à NANCY,
- Les services techniques municipaux,
- La Police Municipale,

et affichée à la porte de l'Hôtel de Ville et en tant que besoin sur site

FAIT A HEILLECOURT, le 08 Août 2009

  
Pour Le Maire,  
Didier SARTELET  
  
Georges RITAINE  
1er Adjoint au Maire